



AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement de contrôle intérimaire de remplacement n° 2022-107 relatif aux zones exposées aux glissements de terrain a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 mars 2022 et entre en vigueur conformément à la loi. »

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut consulter le règlement sur le site Web de la MRC au www.montmagny.com.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 4^e jour d'avril 2022.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque, directrice générale